

Réflexion sur la mise en place de l'habitat léger (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Réflexion sur la mise en place de l'habitat léger	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DE L'HABITAT LÉGER

1. Description du projet

Le projet consiste à mesurer la pertinence de l'habitat léger pour le territoire d'Aubange et identifier comment mettre en œuvre le sujet concrètement. Ensuite des actions pourraient être mise en place (ex : règlement, conférence, information...). Cette démarche devra s'inscrire dans le cadre du nouveau Schéma de Développement Communal.

L'habitation légère » qui est celle qui « *ne répond pas à la définition de logement, mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, auto-construite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants* » (Code wallon de l'habitation durable). Elle doit respecter la réglementation en vigueur.

L'exemple de la commune de Tintigny pourra inspirer le travail à Aubange (quelles ont été les questions soulevées, les difficultés rencontrées et les réponses et moyens mis en œuvre...).

2. Justification du projet

La commune d'Aubange subit une forte demande en logement, alimentée d'une part par une croissance démographique importante, une population jeune et la diminution de la taille des ménages. Les projections démographiques prévoient en outre une augmentation de la population d'ici 2034, ce qui va entraîner des répercussions sur la demande en logements et services.

D'autre part, le potentiel foncier est largement réduit, ce qui augmente la pression foncière. Les prix de l'immobilier ont fortement augmenté en raison également de la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, ce qui nuit à l'accessibilité immobilière des jeunes ménages. La commune fait donc face à un réel besoin en termes de logements. Il faut aussi noter les difficultés récurrentes en termes de qualité des logements (notamment à Athus) et la problématique des marchands de sommeil qui touchent souvent les ménages précaires. N'oublions pas aussi la politique régionale visant le Stop Béton à l'horizon 2050.

Pour répondre à la demande en logements, des solutions multiples devront être trouvées ; l'habitat léger, de qualité, pourrait éventuellement constituer un élément intéressant dans le panel de solutions notamment en termes d'accessibilité financière.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	4. Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants
Objectif opérationnel	4.3 Favoriser l'accès au logement pour tous

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables ;
- **Plan de cohésion sociale (PCS) 2020-2025** : Accompagner les ménages confrontés à une difficulté dans leur logement et le cas échéant, les mettre en lien avec les services adéquats.
- **Schéma de développement communal (SDC)** : en cours de révision